



RAPPORT FINANCIER
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS 2024
Assemblée Générale des 14 et 15 juin 2025

Une situation dommageable pour les droits de l'homme mais de l'espoir et des signes encourageants.

Il est délicat de porter un regard sur les comptes de l'année 2024 et de se projeter sur ceux de 2025 sans au préalable élargir notre champ visuel sur les turbulences et les incertitudes qui pèsent sur notre monde.

Les positions erratiques¹ du nouveau président des Etats Unis, qui affolent les marchés, se traduisent par la baisse des prévisions mondiales de croissance, et des risques d'inflation.

Or nous avons pu déjà constater, en France, l'effet négatif de la période inflationniste, corrélée en partie avec la générosité des Français, constat qu'on fait bon nombre d'associations dont l'ACAT France.

La sortie des États-Unis du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et l'hostilité officielle envers la CPI (décret du 6/2/25 autorisant des sanctions contre la cour pénale internationale) sont autant d'attaques contre les droits de l'Homme. Notons aussi le démantèlement de la recherche scientifique sur tout ce qui ne cadre pas avec l'idéologie MAGA ("Make America Great Again" : Rendre l'Amérique grande à nouveau), lancé en 2016, avec, en 2025, 200 mots interdits nourrissant des algorithmes de suppression de financements de programmes de recherche, ces décisions percutent frontalement les ONG sur les droits humains comme la nôtre.

On constate également un effet de contagion et de renforcement des tendances illibérales dans le monde et même en Europe.

Dans ce contexte les ONG sont en ligne de mire notamment en ce qui concerne leurs moyens de financement.

Nous considérons comme allant de soi la permanence de l'avantage fiscal à 66 %, associé aux dons qui nous sont faits. Cependant l'exemple de nos amis d'Amnesty International Belgique doit nous faire réfléchir avec le projet du gouvernement Belge de baisser significativement l'avantage fiscal dévolu aux dons (qui passerait de 45 % à 30 %).

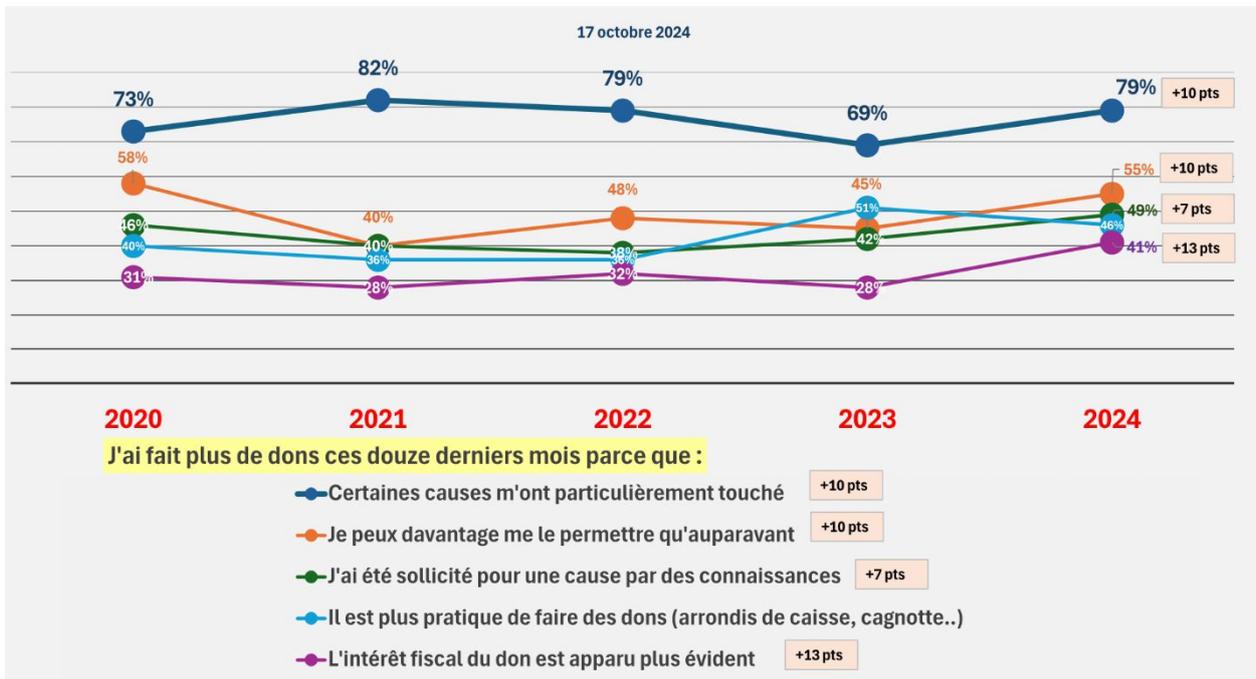
Nous n'en sommes pas là en 2024 et déjà, des signes de veille et de résistance se font jour comme la prise de conscience de l'impératif de solidarité :

« De façon très majoritaire, ils [les français] estiment que les gens ne sont pas suffisamment solidaires dans l'espace public (84%), en entreprise (76%) et à l'école (70%) » (Source ODOXA sondage 2024).

¹ LAROUSSE : « *Qui sont instables, qui ne manifestent aucune tendance cohérente* »

Malgré ces turbulences, les Français sont restés généreux en 2024 pour les causes qui leur tenaient à cœur (les données ci-dessous sont issues du sondage ODOXA pour Leetchi : avec France Bleu) :

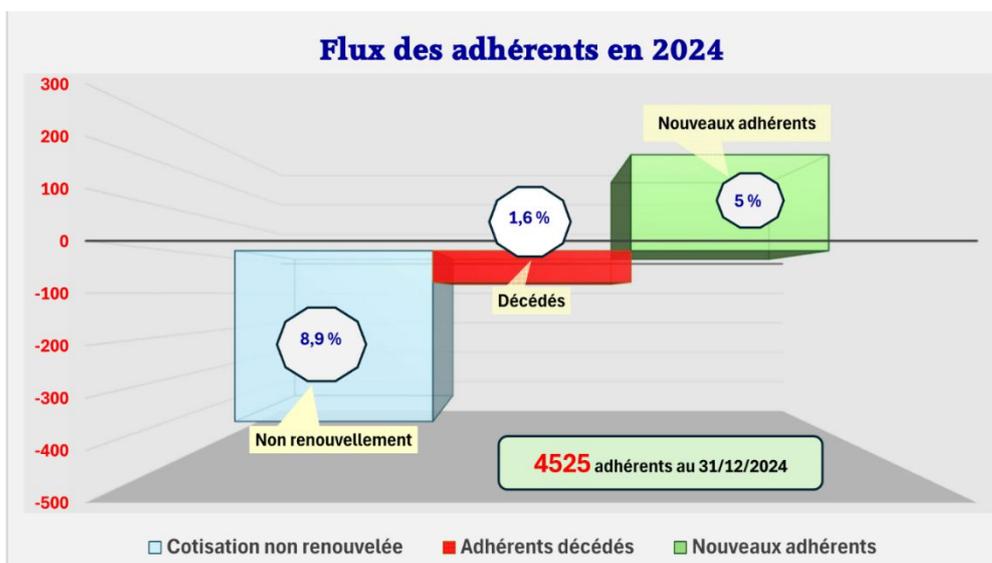
« Pour quelles raisons avez-vous fait plus de dons ces douze derniers mois ? »



Autre signe encourageant pour l'ACAT France : les nouvelles adhésions.

Nous avons pris pour habitude de ne considérer que le solde des adhésions par rapport à l'année précédente. Or une analyse plus fine nous permet de bien distinguer plusieurs phénomènes à l'œuvre : des adhésions nouvelles réparties de manière homogène sur le territoire, mais un nombre important de non-renouvellement d'adhésions (402) dont nous ne savons rien des motifs, sachant que les décès (74) sont au minimum largement compensés par les nouvelles adhésions (226 en 2024).

Il y a là une piste d'action.



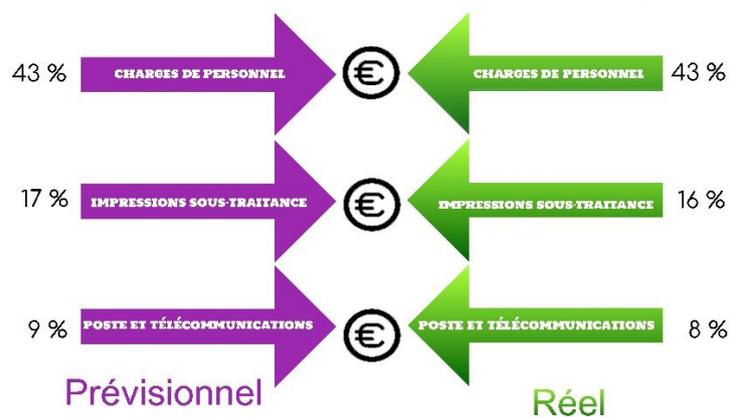
Des charges très bien maîtrisées, et des produits à conforter

En 2024 le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de **510 050 €** quasiment identique à ce qui était budgété et adopté par l'AG de 2024. Les réserves trop importantes ont été dégonflées, c'était un des objectifs. L'attention se porte maintenant sur les conditions d'équilibrage de l'exploitation courante.

- Comme pour les années précédentes les charges qui pèsent sur l'ACAT France sont suivies avec une grande attention par sa Déléguée Générale et cela porte à nouveau ses fruits pour l'année 2024. La très bonne maîtrise des charges est d'ailleurs une constante depuis sa prise de fonction.

Trois postes les plus importants des dépenses

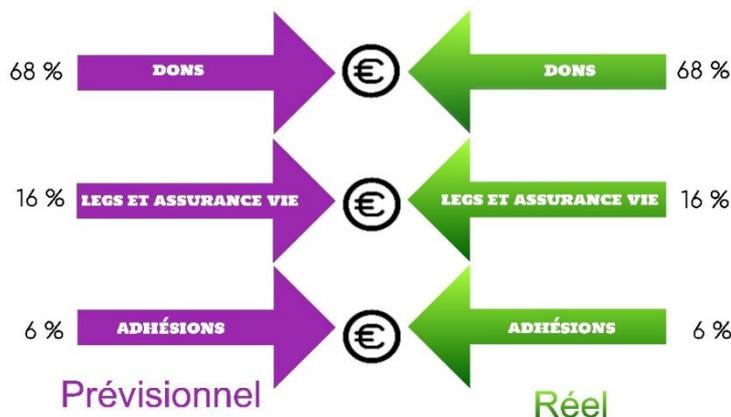
Les % sont calculés sur le total des dépenses : prévisionnelles et réelles pour comparer l'impact de la charge sur l'ensemble.



- Les produits sont très sensibles à des éléments extérieurs dont l'impact est difficile à apprécier.
 - o Pour les dons la situation économique du pays a influencé les donateurs. Les allocations de ressources dédiés à la cause des droits humains restent situées en bas du classement malgré un léger redressement en 2023. Mais rien ne dit qu'aujourd'hui les atteintes actuelles à la dignité et aux droits humains, ne se traduisent pas pour 2025 par un intérêt particulier des donateurs.
 - o Pour les legs (avec une préférence pour la mobilisation rapide inhérente aux assurances-vie) ils dépendent, outre de la fiscalité, surtout de l'implication des légataires.

Trois postes les plus importants des recettes

Les % sont calculés sur le total des recettes : prévisionnelles et réelles pour comparer l'impact de la charge sur l'ensemble.



Des chantiers importants menés à bien dans les délais prévus et dans de bonnes conditions.

À la demande insistante des trésoriers de régions, l'année 2024 a été consacrée au choix d'une banque ne pratiquant pas des tarifs prohibitifs et assurant un niveau de service professionnel dédié aux associations. La Banque Postale ne remplissait plus ces conditions.

Le choix de la CAF (Commission Administrative et Financière) s'est porté sur le Crédit Mutuel (banque coopérative) qui possède un excellent réseau d'agences locales, des frais bancaires associatifs très modérés, et un haut niveau de service.

La migration des comptes de la banque postale vers le crédit mutuel a été préparée très soigneusement par le trésorier et accompagnée par des visioconférences à l'attention des trésoriers. Cette démarche lourde et très complexe a facilité une excellente appropriation en région. Nous avons bénéficié également d'un très bon interlocuteur du côté du crédit mutuel.

Au moment où ce rapport est rédigé force est de constater le plein succès de cette opération délicate qui allège significativement les charges financières des équipes régionales.

La vaste opération de dissolution des groupes locaux sous statut loi 1901, requérait également de revoir le document comptable régional pour y introduire la dévolution versée par ces groupes locaux, leur permettant de gérer des ressources dans le cadre général de la comptabilité régionale.

Ici encore l'élaboration des modifications du document régional comptable a été véritablement co-construite avec les trésoriers ce qui a permis, dans la foulée de nouvelles visioconférences, d'améliorer la grille existante et d'identifier les difficultés éventuelles de saisie en y apportant des solutions appropriées. La préoccupation de transmission de données en toute sécurité, a fait l'objet également d'un accompagnement et de formations spécifiques.

Il reste à perfectionner la gestion locale des pièces comptables justificatives ; ce sera une des préoccupations en 2025.

En conclusion avant de rentrer dans le détail des comptes.

L'ACAT France ne peut pas échapper, comme les autres associations, à un contexte socio-économique marqué par une grande incertitude et une instabilité des règles du jeu en matière financière. Nous devons, là aussi, garder sur les comptes une posture de veilleur, et rester vigilant sur nos recettes et nos dépenses.

Luc 14 – 28

« Quel est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne commence par s'asseoir pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi aller jusqu'au bout ? »

Résultat d'exploitation :

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **3 170 417 euros** en 2024 contre **2 809 786 euros** en 2023. Les postes qui les composent sont les suivants :

Recettes	2024	2023	Variation	En %
Cotisations	197 004	202 550	-5 546	6%
Ventes de biens et services	91 137	121 887	-30 750	3%
Concours publics et subventions	15 877	14 732	1 145	1%
Générosité du public	2 185 969	2 250 402	-64 433	69%
Legs, assurances-vie	514 281	199 721	314 560	16%
Contributions financières	150 000		150 000	5%
Reprise de provisions	15 319	19 000	-3 681	0%
Transfert de charges et autres	828	1 494	-666	0%
Produits d'exploitation retraités	3 170 417	2 809 786	360 631	100%

Ces recettes sont principalement constituées des dons et legs (**85%**) et des adhésions (**6%**).

Les charges d'exploitation se sont élevées à **3 708 857,58 euros** contre **3 551 922,30 euros** en 2023. Les postes qui les composent sont les suivants :

Dépenses	2024	2023	Variation	En %
Achats de publications	8 112	8 425	-313	0%
Services extérieurs	1 928 697	1 597 984	330 713	52%
Contribution financière	2 000	6 780	-4 780	0%
Impôts et taxes	117 097	129 515	-12 418	3%
Charges de personnel	1 502 325	1 681 930	-179 605	41%
Dotations aux amortissements et provisions	37 488	24 062	13 426	1%
Autres charges	113 138	103 226	9 912	3%
Charges d'exploitation retraitées	3 708 858	3 551 922	156 935	100%

Ces charges sont principalement constituées des charges de personnel (**41%**), des services extérieurs (**52%**) dont des frais de collecte et d'affranchissement pour 722 K€. L'année a été marquée par l'organisation des 50 ans de l'association (**226 K€** soit 6% des dépenses de l'année).

Par conséquent, le résultat d'exploitation est déficitaire de **-538 441 euros** en 2024 contre un déficit de **-742 136 euros** en 2023.

Le résultat financier est excédentaire de **32 353 euros** sur l'exercice 2024 contre un excédent de **31 781 euros** en 2023.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu de ces éléments, l'exercice se solde par un déficit de 510 050 euros après impôt sur les revenus mobiliers de 3 962 euros.

Bilan :

Les principaux éléments sont les suivants :

Actif

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **936 686 euros** (dont 517 030 euros de biens reçus par legs) et **665 672 euros** nets fin 2024 contre **438 794 euros** fin 2023,
- Les créances s'établissent à **151 440 euros** contre **154 266 euros** en 2023, correspondant principalement :
 - Aux exonérations à recevoir de l'URSSAF pour 33 155 euros,
 - Aux créances liées aux legs à encaisser pour 60 713 euros (principalement des legs en numéraires) contre 92 055 euros en 2023,
 - Aux avances aux fournisseurs pour 17 715 euros.
- Les disponibilités et placements sont de **2 299 570 euros** en 2023 contre **2 784 000 euros** en 2023, composées principalement de comptes bancaires et de caisses pour 970 580 euros (1 716 581 euros en 2023) et de placements pour 1 328 990 euros (1 067 419 euros en 2023).

Passif :

- Les fonds propres s'élèvent à **2 101 396 euros** en 2024 (**2 611 445 euros** en 2023) correspondant principalement au fonds associatif et aux réserves pour 1 300 000 d'euros, au report à nouveau pour 1 311 445 euros, et au résultat de l'exercice pour -510 050 euros.
- Des fonds reportés liés aux legs pour **573 164 euros** correspondant aux résultats des legs non réalisés au 31/12/2024. Ces montants impacteront le résultat de l'exercice de réalisation : cession immobilière ou encaissement des legs en numéraire.
- Une provision pour risque et charge pour **181 130 euros** comprend :
 - La couverture d'un litige en cours pour 70 000 euros,
 - Les engagements en matière de retraite pour 111 130 euros.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **92 113 euros** (**62 699 euros** en 2023) dont 37 277 euros de charges à payer. Leur échéance est à moins d'un mois.
- Les dettes fiscales et sociales s'établissent à **199 963 euros** contre **213 992 euros** en 2023.

Résultats - Affectation :

En conséquence, et après déduction de toutes charges, amortissements et impôts, notre résultat net est un déficit de **510 049.52 euros**.

Le CODI propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- **200 000 €** en apurement de la réserve ciblée en 2023
« Event 50ème anniversaire »
- **310 049.52 €** en report à nouveau.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons traité ce chapitre dans la note « littéraire », cette analyse trouve sa traduction dans nos observations sur les comptes de l'année 2024 et éclaire le contexte prévisible de l'année 2025 largement entamée à la date de rédaction de ce rapport.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU BUREAU en 2024

BELLIERE	Luc	Vice-président protestant	En cours
FORHAN	Bernadette	Vice-présidente catholique	En cours
GAYET	Mireille	Secrétaire adjointe	En cours
LESPIAU	Bernadette	Trésorière adjointe	En cours
POUPLARD	Denis	Trésorier	En cours
ROLLAND	Yves	Président	En cours
STAVROU	Sophie	Vice-présidente orthodoxe	En cours
WEBER	Corinne	Secrétaire	En cours

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS en 2024

BELLIERE	Luc	En cours
CHANAS-GOBERT	Colette	En cours
FORHAN	Bernadette	En cours
GAYET	Mireille	En cours
HEICHELBECH	Georges	En cours
IKOLA MONGU	Rabbi	En cours
LENOIR	Christine	En cours
LESPIAU	Bernadette	En cours
LOUVET	Dominique	En cours
MENG	Béatrice	En cours
NOUVION	Christian	En cours
POUPLARD	Denis	En cours
ROLLAND	Yves	En cours
ROSSIGNOL	Christian	En cours
SECKEL	Marianne	En cours
STAVROU	Sophie	En cours
WEBER	Corinne	En cours

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes sont en cours au 31 décembre 2024.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Trésorier

Denis Pouplard

A handwritten signature in black ink, reading "Pouplard", written in a cursive style with a long horizontal stroke underneath.